



Assemblée générale

Distr. limitée
31 juillet 2014
Français
Original: anglais

Commission du droit international

Soixante-sixième session

Genève, 5 mai-6 juin et 7 juillet-8 août 2014

Projet de rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-sixième session

Rapporteur: M. Dire D. Tladi

Chapitre XIV Autres décisions et conclusions de la Commission

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission	1–10	3
1. Inscription de nouveaux sujets au programme de travail de la Commission.....	4	3
2. Groupe de travail sur le programme de travail à long terme	5–10	3
3. Examen de la résolution 68/116 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2013 relative à l'état de droit aux niveaux national et international.....	11–18	4
4. Honoraires.....	19	5
5. Documentation et publications.....	20–23	6
6. Fonds d'affectation spéciale pour résorber l'arriéré de publication de l' <i>Annuaire de la Commission du droit international</i>	24	6
7. Aide de la Division de la codification.....	25	7
8. Annuaire de la Commission du droit international.....	26	7
9. Sites Web	27	7
10. Médiathèque de droit international des Nations Unies.....	28	7
B. Dates et lieu de la soixante-septième session de la Commission.....	29–30	8

GE.14-09890 (F) 060814 060814



* 1 4 0 9 8 9 0 *

Merci de recycler



C. Coopération avec d'autres organes.....	31-35	8
D. Représentation à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.....	36	9
E. Séminaire de droit international.....	37-48	9
F. Commémoration du cinquantième anniversaire du Séminaire de droit international.....	49	11

A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

1. À sa 3199^e séance, le 6 mai 2014, la Commission a constitué un groupe de planification pour la session en cours¹.

2. Le Groupe de planification a tenu trois séances. Il était saisi de la section I du Résumé thématique des débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, intitulée «Autres décisions et conclusions de la Commission», de la résolution 68/112 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2013, relative au rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-cinquième session, de la résolution 68/116 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2013, relative à l'état de droit aux niveaux national et international, et de la partie intitulée «Programme 6: Affaires juridiques» du projet de Cadre stratégique pour la période 2016-2017 (A/69/6).

3. La Commission a pris note du projet de Cadre stratégique pour la période 2016-2017 (A/69/6) en ce qui concerne la partie «Programme 6: Affaires juridiques, Sous-programme 3: Développement progressif et codification du droit international».

1. Inscription de nouveaux sujets au programme de travail de la Commission

4. À sa 3227^e séance, le 18 juillet 2014, la Commission a décidé d'inscrire à son programme de travail le sujet «Les crimes contre l'humanité» et de nommer M. Sean D. Murphy Rapporteur spécial pour le sujet.

2. Groupe de travail sur le programme de travail à long terme

5. À sa 1^e séance, le 7 mai 2014, le Groupe de planification a décidé de reconstituer pour la session en cours le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme. En l'absence de son président, M. Donald M. McRae, le Groupe de travail a été présidé par M. Mahmoud D. Hmoud et M. Marcelo Vázquez-Bermúdez. M. Vázquez-Bermúdez a présenté oralement au Groupe de planification, à la 3^e séance de celui-ci le 28 juillet 2014, un rapport sur les travaux menés par le Groupe de travail pendant la session en cours.

6. Le Groupe de travail a recommandé d'inscrire au programme de travail à long terme de la Commission le sujet «*Jus cogens*» sur la base de la proposition élaborée par M. Dire D. Tladi.

7. Le Groupe de travail s'inspirait à cet égard de la recommandation formulée par la Commission, à sa cinquantième session (1998), à propos des critères de choix des sujets, à savoir:

- a) Le sujet devrait correspondre aux besoins des États en ce qui concerne le développement progressif et la codification du droit international;
- b) Le sujet devrait être suffisamment mûr sur le terrain de la pratique des États pour se prêter à une codification et à un développement progressif;

¹ Le Groupe de planification était composé comme suit: M. S. Murase, M. L. Caflisch, M. P. Comissário Afonso, M. A. El-Murtadi Suleiman Gouider, M^{me} C. Escobar Hernández, M. M. Forteau, M. H. A. Hassouna, M. M. D. Hmoud, M^{me} M. G. Jacobsson, M. M. Kamto, M. K. Kittichaisaree, M. A. Laraba, M. D. M. McRae, M. S. D. Murphy, M. B. H. Niehaus, M. G. Nolte, M. K. Gab Park, M. E. Petrič, M. G. V. Saboia, M. N. Singh, M. P. Šturma, M. E. Valencia-Ospina, M. M. Vázquez-Bermúdez, M. N. Wisnumurti, Sir Michael Wood, et M. D. D. Tladi (membre d'office).

- c) Le sujet devrait être concret et suffisamment facile à traiter à ces fins.

La Commission avait convenu également qu'elle ne devrait pas s'en tenir aux sujets classiques, mais pourrait aussi envisager ceux qui correspondent à des tendances nouvelles du droit international et à des préoccupations pressantes de l'ensemble de la communauté internationale².

8. La Commission a approuvé la proposition d'inscription du sujet au programme de travail à long terme. Le plan d'étude du sujet inscrit par la Commission à son programme de travail à long terme à la session en cours est annexé au présent rapport.

9. Le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme a également examiné ses méthodes de travail. Il a constaté qu'il était nécessaire de procéder à un bilan systématique des travaux de la Commission et de recenser les sujets dont elle pourrait entreprendre l'étude. Il a rappelé en particulier que depuis le bilan systématique des travaux de la Commission effectué en 1996 et le plan général de sujets établi à cette occasion³, aucun exercice analogue n'avait été fait par la suite. Le Groupe de travail a donc décidé de passer en revue et d'actualiser la liste de sujets possibles, en se servant de celle de 1996 comme point de départ. À cette fin, il a décidé de recommander à la Commission de demander au Secrétariat de revoir la liste de 1996 à la lumière des faits nouveaux survenus depuis et de dresser une liste de sujets susceptibles d'être étudiés par la Commission («recensement»), accompagnée de brèves notes explicatives, d'ici à la fin du quinquennat en cours. Le Groupe de travail a également décidé de recommander que l'on attende qu'il ait établi une liste définitive des sujets, peut-être en 2016, pour élaborer des plans d'étude exhaustifs des sujets figurant sur la liste établie par le Secrétariat. Dans l'intervalle, il continuerait d'examiner tout sujet proposé par les membres.

10. La Commission a approuvé la recommandation et elle prie en conséquence le Secrétariat d'examiner la liste de 1996 à la lumière des faits nouveaux survenus depuis et d'établir une liste de sujets possibles («recensement») accompagnée de brèves notes explicatives, d'ici à la fin du quinquennat en cours.

3. Examen de la résolution 68/116 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2013 relative à l'état de droit aux niveaux national et international

11. Dans sa résolution 68/116 en date du 16 décembre 2013 relative à l'état de droit aux niveaux national et international, l'Assemblée générale a, entre autres, invité de nouveau la Commission à lui rendre compte, dans le rapport qu'elle lui soumet, de ce qu'elle fait pour promouvoir l'état de droit. Depuis sa soixantième session (2008), la Commission a fait chaque année des observations sur son action à cet égard. Elle signale que les observations qui figurent aux paragraphes 341 à 346 de son rapport de 2008 (A/63/10) demeurent pertinentes, et elle réaffirme la teneur des observations contenues dans le paragraphe 231 de son rapport de 2009 (A/64/10), dans les paragraphes 390 à 393 de son rapport de 2010 (A/65/10), dans les paragraphes 392 à 398 de son rapport de 2011 (A/66/10), dans les paragraphes 274 à 279 de son rapport de 2012 (A/67/10) et dans les paragraphes 171 à 179 de son rapport de 2013 (A/68/10).

12. La Commission rappelle que l'état de droit constitue son essence même. Le but de la Commission, tel qu'il est énoncé à l'article premier de son Statut, est de promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification.

² *Annuaire ... 1998*, vol. II (deuxième partie), par. 553.

³ *Annuaire ... 1996*, vol. II (deuxième partie), annexe II.

13. Ayant le principe de l'état de droit en permanence à l'esprit, la Commission sait parfaitement l'importance que revêt l'application du droit international au niveau national, et œuvre à promouvoir le respect de l'état de droit au niveau international.

14. Dans l'exercice de son mandat concernant le développement progressif du droit international et sa codification, la Commission continuera de tenir compte, le cas échéant, de l'état de droit en tant que principe de gouvernance ainsi que des droits de l'homme qui sont fondamentaux pour l'état de droit, comme l'indiquent le Préambule et l'Article 13 de la Charte des Nations Unies et la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international⁴.

15. Dans ses travaux en cours, la Commission tient compte des «rapports entre l'état de droit et la triple vocation de l'Organisation des Nations Unies (paix et sécurité, développement et droits de l'homme)⁵», sans privilégier l'un au détriment de l'autre. Dans l'exercice de son mandat concernant le développement progressif du droit international et sa codification, la Commission est consciente des difficultés auxquelles fait face actuellement l'état de droit.

16. À la session en cours, la Commission a continué d'apporter sa contribution à l'état de droit, notamment par l'adoption de son projet d'articles final sur l'expulsion des étrangers, l'adoption en première lecture d'un ensemble de projets d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophes et l'adoption du rapport final sur le sujet «L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)».

17. La Commission a également poursuivi ses travaux sur d'autres sujets intéressant l'état de droit, comme «Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État», «Accords et pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités», «Protection de l'atmosphère», «Protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés», «Détermination du droit international coutumier», «Application provisoire des traités», «La clause de la nation la plus favorisée», et a nommé un rapporteur spécial pour le sujet «Crimes contre l'humanité».

18. La Commission réaffirme l'importance qu'elle attache à l'état de droit dans l'ensemble de ses activités.

4. Honoraires

19. La Commission réaffirme ses vues à propos des honoraires, compte tenu de la résolution 56/272 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2002, telles qu'elles ont déjà été exprimées dans ses rapports précédents⁶. Elle souligne que l'adoption de cette résolution

⁴ Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international (A/RES/67/1), 30 novembre 2012, par. 41.

⁵ Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'efficacité de la contribution du système des Nations Unies à l'instauration de l'état de droit en période et au lendemain de conflits (S/2013/341), 11 juin 2013, par. 70.

⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 10 (A/57/10)*, par. 525 à 531; *ibid.*, cinquante-huitième session, *Supplément no 10 (A/58/10)*, par. 447; *ibid.*, cinquante-neuvième session, *Supplément n° 10 (A/59/10)*, par. 369; *ibid.*, soixantième session, *Supplément n° 10 (A/60/10)*, par. 501; *ibid.*, soixante et unième session, *Supplément n° 10 (A/61/10)*, par. 269; *ibid.*, soixante-deuxième session, *Supplément n° 10 (A/62/10)*, par. 379; *ibid.*, soixante-troisième session, *Supplément n° 10 (A/63/10)*, par. 358; *ibid.*, soixante-quatrième session, *Supplément n° 10 (A/64/10)*, par. 240; *ibid.*, soixante-cinquième session, *Supplément n° 10 (A/65/10)*, par. 396; *ibid.*, soixante-sixième session, *Supplément n° 10 (A/66/10)*, par. 399; *ibid.*, soixante-septième session, *Supplément n° 10 (A/67/10)*, par. 280; et *ibid.*, soixante-huitième session, *Supplément n° 10 (A/68/10)*, par. 181.

a une incidence particulière sur les rapporteurs spéciaux car elle risque de les priver de l'appui que nécessitent leurs travaux de recherche.

5. Documentation et publications

20. La Commission a souligné une fois de plus que les publications juridiques élaborées par le Secrétariat avaient pour ses travaux un intérêt particulier et une valeur considérable⁷. Elle a noté avec satisfaction que la Division de la codification était en mesure d'accélérer sensiblement la parution des publications grâce à son activité très réussie de publication assistée par ordinateur, qui améliore considérablement l'actualité et la pertinence de ces publications pour les travaux de la Commission depuis plus d'une décennie. Elle a noté avec regret que cette initiative avait été réduite et risquait d'être suspendue en raison du manque de ressources et qu'en conséquence aucune nouvelle publication juridique n'avait été distribuée à sa session en cours. La Commission était d'avis que la poursuite de cette initiative était essentielle pour garantir une parution en temps utile des publications juridiques, en particulier de La Commission du droit international et son œuvre. Elle a rappelé l'intérêt particulier et la valeur considérable que revêtent pour ses travaux les publications juridiques de la Division de la codification et a demandé une nouvelle fois que celle-ci continue de les mettre à sa disposition.

21. La Commission s'est de nouveau dite satisfaite de ce que les comptes rendus analytiques des séances de la Commission, qui constituent des travaux préparatoires essentiels pour le développement progressif et la codification du droit international, ne feraient pas l'objet de limitation arbitraire de leur longueur. Elle a noté avec satisfaction que les mesures expérimentales introduites à la session précédente pour rationaliser le traitement de ces comptes rendus analytiques avaient permis une communication plus rapide des comptes rendus provisoires aux membres de la Commission en vue de leur correction ponctuelle et une publication rapide des textes définitifs. La Commission s'est félicitée également que ces nouvelles méthodes aient permis une utilisation plus rationnelle des ressources et a appelé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour faciliter l'élaboration des comptes rendus définitifs dans toutes les langues, sans compromettre leur intégrité.

22. La Commission a exprimé sa gratitude à tous les services intervenant dans la production des documents, à Genève comme à New York, pour leur traitement rapide et efficace des documents de la Commission, souvent dans des délais très serrés, contribuant ainsi au bon déroulement des travaux de la Commission.

23. La Commission a aussi exprimé sa gratitude à la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, pour l'aide qu'elle apporte avec efficacité et compétence aux membres de la Commission.

6. Fonds d'affectation spéciale pour résorber l'arriéré de publication de l'Annuaire de la Commission du droit international

24. La Commission a réaffirmé que l'Annuaire était d'une importance déterminante pour qui veut comprendre ce que fait la Commission pour développer progressivement et codifier le droit international et renforcer l'état de droit dans les relations internationales. Elle a noté que, dans sa résolution 67/92, l'Assemblée générale avait exprimé sa reconnaissance aux gouvernements qui avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale destiné à résorber l'arriéré de publication de l'Annuaire de la Commission du droit international et avait encouragé le versement d'autres contributions à ce fonds.

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 10 (A/62/10)*, par. 387 à 395.

7. Aide de la Division de la codification

25. La Commission a remercié la Division de la codification du Secrétariat de l'aide précieuse qu'elle apporte à la Commission par ses services fonctionnels et sa participation aux recherches sur les travaux en cours.

8. Annuaire de la Commission du droit international

26. La Commission recommande à l'Assemblée générale d'exprimer sa satisfaction devant les remarquables progrès accomplis ces dernières années pour résorber l'arriéré de publication de l'Annuaire de la Commission du droit international dans les six langues, et de saluer les efforts de la Division de la gestion des conférences, notamment sa Section de l'édition, de l'Office des Nations Unies à Genève, pour donner effectivement suite aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale appelant à une résorption de l'arriéré, d'encourager la Division de la gestion des conférences à fournir à la Section de l'édition l'appui continu nécessaire à la publication de l'Annuaire, et de demander qu'un état des progrès réalisés à cet égard soit régulièrement présenté à la Commission.

9. Sites Web

27. La Commission a de nouveau rendu hommage au Secrétariat pour les résultats de son activité de mise à jour continue et de gestion du site Web de la Commission⁸. Elle a réaffirmé que ce site et les autres sites Web gérés par la Division de la codification⁹ étaient une ressource très précieuse pour la Commission et pour les chercheurs des milieux juridiques qui s'intéressent à ses travaux, et contribuaient ainsi à renforcer d'une manière générale l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension du droit international. Elle a noté avec satisfaction que le site Web de la Commission donnait des informations sur l'état d'avancement des travaux sur les sujets étudiés ainsi qu'une version préliminaire éditée des comptes rendus analytiques des séances. La Commission a également remercié le Secrétariat d'avoir achevé avec succès la numérisation et la publication sur le site Web de l'ensemble des documents de la Commission en version espagnole, accompagnés d'un outil de recherche en plein texte.

10. Médiathèque de droit international des Nations Unies

28. La Commission a salué l'extraordinaire valeur de la Médiathèque de droit international des Nations Unies comme outil permettant de mieux faire connaître le droit international et les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, notamment ceux de la Commission¹⁰. La Commission s'est dite profondément préoccupée

⁸ Voir <http://www.un.org/law/ilc>.

⁹ Généralement accessibles via <http://www.un.org/law/lindex.htm>.

¹⁰ Voir, par exemple, dans la rubrique «Archives historiques», les notes liminaires suivantes: Le statut de la Commission du droit international, par Michael Wood; Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, par Eileen Denza; La Convention de Vienne sur les relations consulaires, par Juan Manuel Gómez Robledo; La Convention de Vienne sur le droit des traités, par Karl Zemanek; Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités, par Anthony Aust; Convention sur le droit d'utilisation des cours d'eau à des fins autres que la navigation, par Stephen McCaffrey; Articles on Responsibility of States for Internationally Wrongful Acts, par James Crawford; Articles sur la protection diplomatique, par John Dugard; Articles on the Responsibility of International Organizations, par Giorgio Gaja. Voir également, dans la rubrique «Série de conférences»: State Immunity on the Occasion of the United Nations Convention on Jurisdictional Immunity of States and Their Property, Gerhard Hafner; The Work of the International Law Commission on the «Most-Favoured-Nation» Clause, Donald M. McRae; Protection of the Atmosphere and Codification and Progressive Development of International Law, Shinya Murase; International Liability for Transboundary Harm Arising from Hazardous Activities, Pemmaraju

à l'idée que la situation financière actuelle risque d'empêcher de maintenir et de développer davantage cette ressource éducative unique qui profite à tous les États Membres, et a prié instamment l'Assemblée générale de remédier à cette situation.

B. Dates et lieu de la soixante-septième session de la Commission

29. La Commission a recommandé que sa soixante-septième session se tienne à Genève du 4 mai au 5 juin et du 6 juillet au 7 août 2015.

30. La Commission a rappelé la possibilité de tenir une partie de ses futures sessions à New York et a décidé qu'elle reviendrait sur cette question lors de ses prochaines sessions.

C. Coopération avec d'autres organes

31. À sa 3228^e séance, le 22 juillet 2014, M. Peter Tomka, Président de la Cour internationale de Justice, a pris la parole devant la Commission et l'a informée des activités judiciaires récentes de la Cour¹¹. Un échange de vues a suivi.

32. L'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) était représentée à la session de la Commission par son Secrétaire général, M. Rahmat Mohamad, qui a pris la parole à la 3218^e séance, le 8 juillet 2014¹². Il a informé la Commission des activités actuelles de l'AALCO et donné un aperçu des travaux de cette organisation sur quatre sujets inscrits au programme de travail de la Commission, à savoir «Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État», «Protection des personnes en cas de catastrophe», «Détermination du droit international coutumier» et «Protection de l'atmosphère». Un échange de vues a suivi.

33. Le Comité juridique interaméricain était représenté à la session de la Commission par son Vice-Président, M. Fabián Novak, qui a pris la parole à la 3223^e séance, le 15 juillet 2014¹³. Il a donné un aperçu des activités menées par le Comité en 2013 sur diverses questions juridiques affectant les Amériques. Un échange de vues a suivi.

34. Le Comité européen de coopération juridique et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) du Conseil de l'Europe étaient représentés à la session de la Commission par la Présidente du CAHDI, Mme Liesbeth Lijnzaad, et par le chef de la Division du droit international public du Conseil de l'Europe, M^{me} Marta Requena, qui ont toutes deux pris la parole à la 3224^e séance, le 16 juillet 2014¹⁴. Elles ont mis l'accent sur les activités en cours du CAHDI dans le domaine du droit international public, ainsi que sur celles du Conseil de l'Europe. Un échange de vues a suivi.

35. La Commission de l'Union africaine pour le droit international était représentée à la session par S. E. M. Cheikh Tidiane Thiam, qui était accompagné de M. Adewale Iyanda. Il a pris la parole à la 3230^e séance, le 24 juillet 2014¹⁵. Il a donné un aperçu des activités de la Commission de l'Union africaine pour le droit international. Un échange de vues a suivi.

Sreenivasa Rao; Codification of the Law on Transboundary Aquifers (Groundwaters) by the United Nations, Chusei Yamada.

¹¹ Cette déclaration est consignée dans le compte rendu analytique de la séance en question.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

D. Représentation à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale

36. La Commission a décidé qu'elle serait représentée à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale par son Président, M. Kirill Gevorgian.

E. Séminaire de droit international

37. Conformément à la résolution 68/112 de l'Assemblée générale, la cinquantième session du Séminaire de droit international s'est tenue au Palais des Nations du 7 au 25 juillet 2014 pendant la session de la Commission. Le Séminaire s'adresse à de jeunes juristes se spécialisant en droit international, à de jeunes universitaires ou diplomates et à des personnes en poste dans la fonction publique de leur pays.

38. Vingt-quatre personnes de nationalités différentes et de tous les groupes régionaux ont participé à la session¹⁶. Les participants ont assisté aux séances plénières de la Commission et à des exposés qui leur étaient spécialement destinés, et ont participé aux groupes de travail sur certains sujets.

39. M. Kirill Gevorgian, Président de la Commission, a ouvert le Séminaire. M. Markus Schmidt, Conseiller juridique principal de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) était responsable de l'administration, de l'organisation et du déroulement du Séminaire. La coordination du Séminaire pour les questions de fond était assurée par l'Université de Genève. M. Vittorio Mainetti, spécialiste de droit international à l'Université de Genève, a fait office de coordonnateur, secondé par Mme Yusra Suedi, assistante juridique, et M. Morgan Crump, stagiaire au Bureau de liaison juridique de l'ONUG.

40. Les membres de la Commission ont donné les conférences suivantes: M. Ernest Petrič: «Les travaux de la Commission du droit international»; M^{me} Marie Jacobsson: «Protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés»; M. Sean D. Murphy: «Les crimes contre l'humanité»; M. Shinya Murase: «La protection de l'atmosphère»; M. Mahmoud D. Hmoud: «La prévention du terrorisme»; M. Eduardo Valencia-Ospina: «La protection des personnes en cas de catastrophe»; M. Dire Tladi: «Jus Cogens»; et M. Juan Manuel Gomez-Robledo: «L'application provisoire des traités».

41. Une conférence a également été donnée par M. Jordi Agusti-Panareda, juriste hors classe à l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur le thème «The Proliferation of Labour Provisions in FTAs and Their Interplay with the ILO Standards System».

42. Les participants au séminaire ont assisté à quatre réunions organisées à l'extérieur. Un atelier sur «La détermination du droit international coutumier» a été organisé à l'Institut de hautes études internationales et du développement, en la présence de M. Michael Wood, Rapporteur spécial pour le sujet, et sous la présidence du professeur Andrea Bianchi

¹⁶ Ont participé au Séminaire: M. Sattar Azizi (Iran (République islamique d')), M^{me} Diana Cucos (Moldova), M. Tommaso Di Ruzza (Saint-Siège), M. Christian Djefal (Allemagne), M^{me} Marie Françoise Fernandez (France), M. Harouna Garba Hamani (Niger), M^{me} Daniela Gauci (Malte), M^{me} Lusine Hakobyan (Arménie), M^{me} Ritta Raundjua Hengari (Namibie), M. Ata Hindi (État de la Palestine), M. Michael Khetlha Kabai (Afrique du Sud), M^{me} Hermine Kembo Takam Gatsing (Cameroun), M. Piotr Kobielski (Pologne), M. Senthil Kumar (Inde), M. Suzgo Lungu (Malawi), M. Pablo Andrés Moscoso De La Cuba (Pérou), M. Luis Xavier Oña Garces (Équateur), M. Mohamed Hassam Negm (Égypte), M. Alberto Manuel Poletti Adorno (Paraguay), M^{me} Lucía Raffin (Argentine), M^{me} Silvana Schimanski (Brésil), M^{me} Ryoko Shinohara (Japon), M. Benjamin Santorlino Kuron Tombe (Soudan du Sud), M. Fajar Yusuf (Indonésie). Le Comité de sélection, présidée par M^{me} Laurence Boisson de Chazournes, professeur de droit international à l'Université de Genève, s'est réuni le 3 avril 2014 et a retenu 25 candidats sur 143. Un des candidats désignés n'a pu participer au séminaire.

(Institut de hautes études internationales et du développement). Une réunion spéciale sur «L'immunité et les crimes internationaux» a été organisée à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, avec la participation de Mme Concepción Escobar Hernández, Rapporteuse spéciale pour le sujet «Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État», qui a été présidée par le professeur Paola Gaeta (Université de Genève), avec la participation d'autres membres de la Commission. Les participants au Séminaire ont aussi assisté à une conférence organisée par l'Université de Genève en collaboration avec la revue *The Law and Practice of International Courts and Tribunals*, sur le sujet: «The ILC and International Courts and Tribunals: A Fruitful Dialogue?». Ont pris la parole lors de cette conférence: M. Eduardo Valencia-Ospina (membre de la Commission et rédacteur en chef de la revue); M. Shinya Murase (membre de la Commission), le professeur Attila Tanzi (Université de Bologne (Italie)); le professeur Pierre Bodeau-Livinec (Université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis (France)); M. Mathias Forteau (membre de la Commission); M. Dire Tladi (membre de la Commission); le professeur Robert Kolb (Université de Genève); M. Wood (membre de la Commission); le professeur Makane Mbengue (Université de Genève) et le professeur Laurence Boisson de Chazournes (Université de Genève). Enfin, une réunion a été organisée à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur le droit international de la santé. M. Gian Luca Burci, Conseiller juridique de l'OMS, Steven A. Solomon, juriste principal et M. Jakob Quirin, juriste associé, ont fait des exposés.

43. Deux groupes de travail ont été organisés pour le Séminaire, l'un sur la «Protection de l'atmosphère» et l'autre sur l'«Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État». Tous les participants ont été affectés à l'un ou l'autre groupe. Deux membres de la Commission, M. Shinya Murase et M^{me} Concepción Escobar Hernández, ont supervisé les groupes de travail et les ont fait bénéficier de leur expertise. Chaque groupe a établi un rapport et présenté ses conclusions au Séminaire à la dernière séance de travail de celui-ci. Les rapports ont été synthétisés et distribués à tous les participants, ainsi qu'aux membres de la Commission.

44. La République et Canton de Genève a fait bénéficier les participants de son hospitalité traditionnelle à l'Hôtel de ville de Genève, où ils ont visité la salle de l'Alabama et ont participé à un cocktail.

45. M. Kirill Gevorgian, Président de la Commission, M. Markus Schmidt, Directeur du Séminaire de droit international et M. Michael Khetlha Kabai, au nom des participants au Séminaire, ont pris la parole devant la Commission lors de la cérémonie de clôture du Séminaire. Chaque participant a reçu un certificat attestant de sa participation.

46. La Commission a noté avec une satisfaction particulière que, depuis 2011, les gouvernements de l'Argentine, de l'Autriche, de la Chine, de la Finlande, de l'Inde, de l'Irlande, du Mexique, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Séminaire de droit international. Bien que la crise financière récente affecte les contributions, la situation du Fonds avait permis d'accorder un nombre suffisant de bourses à des candidats méritants, originaires notamment de pays en développement, pour parvenir à une répartition géographique adéquate des participants. Cette année, 14 bourses (6 couvrant les frais de voyage et de séjour, 7 couvrant les frais de séjour seulement et 1 couvrant les frais de voyage seulement) ont été octroyées.

47. Depuis 1965, 1 139 participants, représentant 171 nationalités, ont pris part au Séminaire; 699 d'entre eux ont bénéficié d'une bourse.

48. La Commission souligne l'importance qu'elle attache au Séminaire, qui donne à de jeunes juristes, originaires notamment de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec ses travaux et les activités des nombreuses organisations internationales

sises à Genève. Elle recommande à l'Assemblée générale d'inviter à nouveau les États à verser des contributions volontaires afin d'assurer l'organisation du Séminaire en 2015 avec la plus large participation possible.

F. Commémoration du cinquantième anniversaire du Séminaire de droit international

49. La Commission a tenu une séance le 22 juillet 2014 pour commémorer le cinquantième anniversaire du Séminaire de droit international. Cette séance a coïncidé avec la visite à la Commission de M. Peter Tomka, Président de la Cour internationale de Justice. Le thème de la séance était «Le droit international comme profession». Le Président de la Commission, le Président de la Cour internationale de Justice¹⁷, des membres de la Commission ayant jadis participé au Séminaire¹⁸, un membre de la Commission qui avait été associé au Séminaire lors de la création de celui-ci¹⁹, le Directeur du Séminaire²⁰ et des représentants de participants aux sessions de 2013 et 2014²¹ du Séminaire ont fait des déclarations.

¹⁷ Participant en 1982.

¹⁸ M. E. Candioti (1970), M. S. Murase (1975), M. N. Singh (1980), M. C.M. Peter (1984) et M. P. Šturma (1989).

¹⁹ M. E. Valencia-Ospina

²⁰ M. Markus Schmidt, Conseiller juridique principal de l'Office des Nations Unies à Genève.

²¹ M^{me} Carolina Abreu (2013) et M. Christian Dfeffal (2014).